

QUESTIONS || RÉPONSES



Où puis-je retirer mes sacs translucides ?

Les sacs pourront être retirés en mairie à partir du **lundi 12 février 2018** lors des horaires d'ouverture (merci de fournir un justificatif de domicile).

Afin de vous accompagner dans le tri de vos déchets, un **nouveau guide du tri** vous sera distribué en même temps que les sacs.



Mes sacs seront-ils collectés les jours fériés ?

La collecte n'est pas assurée lors des jours fériés. Celle-ci et toutes les collectes suivants ce jour férié sont décalées au lendemain.

Exemple : le lundi 2 avril est un jour férié, la collecte des déchets est non effectuée

Lundi 2 avril (férié)	Mardi 3 avril	Mercredi 4 avril	Jeudi 5 avril	Vendredi 6 avril
Collecte décalée au				
Mardi 3 avril	Mercredi 4 avril	Jeudi 5 avril	Vendredi 6 avril	Samedi 7 avril

La seule exception concerne la semaine du 7 au 11 mai 2018, semaine comprenant 2 jours fériés. Pour des raisons organisationnelles, les collectes seront maintenues les 8 mai (armistice 1945) et 10 mai (Ascension).



Que se passe-t-il, en cas d'erreur de tri ?

En cas d'erreur de tri, votre sac ne sera pas collecté. Un autocollant lui sera apposé, expliquant la raison du refus de collecte. Vous devrez reprendre votre sac, en retirer les erreurs de tri et le représenter à la collecte la semaine suivante.

En cas d'incompréhension concernant une erreur de tri, **l'ambassadrice du tri, Elodie Costard, reste à votre disposition pour vous apporter de plus amples explications** au 02 33 68 68 96.



Qu'est-ce qu'un ambassadeur du tri ?

Afin de vous faciliter le passage à ce nouveau mode de collecte et d'optimiser l'essor du tri sélectif sur son territoire, la communauté d'agglomération met à votre disposition les services d'un ambassadeur du tri. Il sera notamment chargé d'expliquer aux usagers les consignes de tri, d'intervenir dans les établissements scolaires et de vérifier la qualité des sacs présentés à la collecte.



Astuce !

Pour éviter que les animaux n'éventrent les sacs, verser quelques gouttes de vinaigre blanc sur votre sac !



Quelles sont les erreurs de tri les plus fréquentes ?

Le rôle des points d'apports volontaires et des déchèteries demeure inchangé. Ainsi la collecte des déchets recyclables (emballages et papiers) se fait toujours en point d'apports volontaires.

Rappel de quelques consignes de tri :

Type de déchets	A déposer	Exutoire
Emballages en verre		Points d'apports volontaires : colonnes à verre
Bouteilles, bidons et flacons en plastiques, des boîtes métalliques, des briques alimentaires ou cartonnettes		Point d'apports volontaires : colonnes jaunes ou bleues (emballages et papiers)
Rouleaux en carton vides de papier toilettes ou d'essuie-tout		Point d'apports volontaires : colonnes jaunes ou bleues (emballages et papiers)
Tous les papiers sauf ceux souillés (essuie-tout, mouchoir ...)		Point d'apports volontaires : colonnes jaunes ou bleues (emballages et papiers)
Entrailles de volailles, litières d'animaux domestiques		Sacs d'ordures ménagères
Déchets verts		Déchèterie
Déchets dangereux (pile, ampoule ...)		Déchèterie ou dépôt en magasin
Petits appareils électroniques		Déchèterie
Vêtements ou chaussures		Conteneurs du relais
Médicaments		Les boîtes en carton et la notice : Point d'apports volontaires : colonnes jaunes ou bleues (emballages et papiers) Les flacons, sprays, pommades, périmés, entamés ou vides : Dépôt en pharmacie.
Poubelles de salles de bain et déchets intimes		Sacs opaques au sein des sacs translucides.



Où puis-je acquérir un composteur ?

La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie assurera, au cours de l'année 2018, la mise à disposition de composteurs aux formats suivants : **400 litres (20€) | 600 litres (30 €) | 800 litres (40 €).**

Merci de votre contribution !

Pour tous renseignements, contacter le service déchets :

Tél. : 02 33 68 68 96

E-mail : service.dechets@msm-normandie.fr

Situé au Pôle territorial de Saint-James / Pontorson

1 rue Maxime de Coniac – 50240 Saint-James